

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT
DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY**

du 7 JANVIER 2019

Le Président de la Métropole
du Grand Nancy

N° CIRCU0052

Objet : RESTRICTION DE LA CIRCULATION SUR L'EX RD674 DANS SA SECTION
COMPRISE ENTRE LA LIMITE DE L'AUTOROUTE A330 ET LE GIRATOIRE
MARCEL BROT

Le Président de la Métropole du Grand Nancy

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L5211-9 et L5217-3 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (première et huitième partie) approuvé par l'arrêté interministériel modifié;

VU l'arrêté n°0516 du 13 mars 2017 du Président de la Métropole donnant délégation de signature à M. Bertrand Mazur, Directeur Général Adjoint du pôle Territoires, Mobilités, Environnement pour les arrêtés de circulation temporaire sur les routes intercommunales en dehors des agglomérations ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des travaux d'entretien routier ;

ARRÊTE

Article 1 : La circulation s'établit comme suit au droit du chantier durant les nuits du 15 au 16/01/2019 et du 16 au 17/01/2019, de 20h30 à 5h30 :

- neutralisation de la voie de gauche de la partie 2x2 voie de la route express ex RD 674, dans le sens de circulation VANDOEUVRE-LES-NANCY vers TOMBLAINE et TOMBLAINE vers VANDOEUVRE-LES-NANCY.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'intervenant sous la responsabilité du maître d'ouvrage des travaux.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de la métropole du Grand Nancy, Monsieur le directeur départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée, ainsi qu'à Messsieurs les maires de NANCY, VANDOEUVRE-LES-NANCY et JARVILLE, Monsieur le directeur du SDIS de Meurthe et Moselle, Monsieur le Directeur de DIR'Est et Monsieur le général commandant la RMD Nord-Est.

**Pour le Président,
Le DGA en charge du pôle Territoires, Mobilité,
Environnement,**



Bertrand Mazur